

DEMANDE PRIORITÉ MÉDICALE ET/OU SOCIALE

❖ Si souhaitez quitter le département en raison d'un handicap reconnu ou d'une maladie grave vous devez prendre contact avec le médecin de prévention en constituant un dossier contenant :

- Annexe 7
- La pièce attestant que vous ou votre conjoint êtes bénéficiaire de l'obligation à l'emploi ;
- Tous les documents d'ordre médical qui aideront à la compréhension de votre demande ;
- Tous les documents attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ou malade ;

Ces pièces seront à transmettre sous pli confidentiel à l'adresse suivante :

Rectorat de Versailles
A l'attention du Docteur Laurence MACKOWIAK-BEL
3 boulevard de Lesseps
78017 VERSAILLES Cedex

❖ Si vous souhaitez quitter le département en raison d'une situation sociale d'une extrême gravité Vous devez prendre contact avec les assistantes sociales et leur fournir:

- Annexe 7

Lucie COURTAIGNE > lucie.courtaigne@ac-versailles.fr

Pascale MLATAC > pascale.mlatac@ac-versailles.fr

Vous devez impérativement joindre cette annexe à votre dossier de demande auprès du médecin de prévention et/ou aux assistantes sociales selon la nature de votre demande.

FICHE NAVETTE A REMPLIR PAR LE SERVICE CONCERNÉ

Nom Prénom de l'enseignant :

Date de naissance :

Demande de priorité médicale/ handicap

Demande de priorité sociale

Tampon du service ou signature